

REÇU LE 10 JUIL. 2026

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 JUIL. 2026

Bureau du courrier

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac

Séance du lundi 29 juin 2026

Délibération N° DE_2026_079

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent s	Votants
19	18	18
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphan MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés : Serge DONDINI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE (AEP) HAMEAU DE FELGEROLLES -
PRÉSENTATION DES OFFRES ET CHOIX DU DEVIS ET DE LA MOE**

Il est rappelé au Conseil municipal que l'objet du marché consiste en la réalisation des travaux pour l'alimentation en eau potable du hameau de Felgerolles sur la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.

Par délibération DE_2026_026 du 17 février 2026, le Conseil municipal a opté pour la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Suite à la consultation initiée par le bureau d'études AQUA SERVICES, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception de trois offres pour la création d'un réseau d'alimentation en eau potable - Hameau de Felgerolles.

- SARL AB TRAVAUX SERVICES (48 400 Florac Trois Rivières). CO-TRAITANT : SARL TP MOLINES (48 200 Pont de Montvert - Sud Mont Lozère): 74 808,50 € HT
- SARL ROUVIERE FRANCIS (48 400 Florac Trois Rivières): 66 628, 50 € HT
- SARL BEAU TP (48 000 Saint Etienne du Valdonnez): 90 197, 00 € HT

Précision est apportée quant au dossier de consultation des entreprises :

Les prestations à réaliser indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ne

trahaient pas de la question technique de la fourniture et mise en place d'un traitement chlore au réservoir avec une alimentation par panneaux solaires.

Un devis estimatif a donc été sollicité auprès du Syndicat départemental d'Energie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), dont le montant s'élève à 9 016,00 € HT.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude Aqua Services est présenté :

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ROUVIÈRE et de valider le récapitulatif financier des travaux tel que défini par le bureau d'étude AQUA SERVICES, à savoir :

Entreprise SARL ROUVIERE FRANCIS : 66 628,50 € HT

SDEE : Fourniture et mise en place d'un traitement chlore au réservoir avec une alimentation par panneau solaires : 9 016,00 € HT

Frais d'études (Aqua Services) : Réalisation du Dossier Projet et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), envoi du DCE aux entreprises et suivi de la consultation, analyse des offres : 6 750,00 € HT

Frais de maîtrise d'œuvre Aqua Services (5,0 % du montant des travaux soit 5,0 % de 75 644 = 3 782,00 €) : 3 782,00 €

Divers et imprévus (≈10 % du montant des travaux) : 7 564,50 €

MONTANT en € HT : 93 741,00 €

TVA 20,0 % : 18 748,20 €

MONTANT EN € TTC : 112 489,20 €

Le plan de financement suivant est proposé :

Autofinancement Commune	37.71 %	35 353.50 €
CD	12, 29 %	11 517,00 €
DETR	50 %	46 870, 50 €
TOTAL	100,00 %	93 741,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° CHOISIT le devis de l'entreprise ROUVIERE

2° ACCEPTE la proposition du SDEE s'agissant de la fourniture et mise en place d'un traitement chlore au réservoir avec une alimentation par panneaux solaires, pour un montant de 9 016,00 €

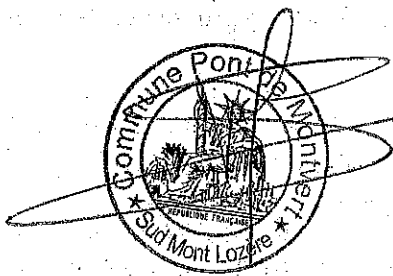
HT.

3° VALIDE le récapitulatif financier de travaux tel que présenté par le Bureau d'études AQUA SERVICES pour un montant en € HT de 93 741,00 € (112 489,20 € TTC)

4° DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

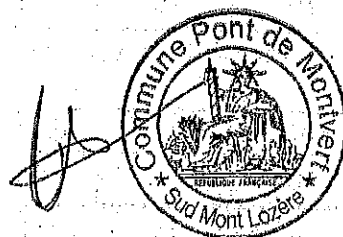
5° MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents au présent marché, y compris les conventions et arrêtés d'attribution de subvention.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 JUL. 2026

Bureau du courrier

